

### HONORAIRES DE TRANSACTION

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou l'autre voire les deux. »

	<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>POURCENTAGE APPLICABLE MAXIMUM</b>
<b>HABITATION/PROFESSIONNEL</b>	<b>Jusqu'à 60 000 €</b>	<b>Montant 9% TTC avec un minimum de 4000 €</b>
	<b>De 60 001 à 100 000 €</b>	<b>8% TTC</b>
	<b>De 100 001 à 140 000 €</b>	<b>7.5% TTC</b>
	<b>De 140 001 à 180 000 €</b>	<b>7% TTC</b>
	<b>De 180 001 à 220 000 €</b>	<b>6.5% TTC</b>
	<b>De 220 001 à 260 000 €</b>	<b>6 % TTC</b>
	<b>De 260 001 à 299 000 €</b>	<b>5.5 % TCC</b>
	<b>A partir de 300 000 €</b>	<b>5 % TTC</b>
		<b>Vente de terrain, immeubles commerciaux, garage et parking</b>

### HONORAIRES DE LOCATION

- Appartements (locations nues ou meublées) :
  - ✓ Honoraires d'entremise et de négociation : 100 € TTC
  - ✓ Honoraires de visites, constitution des dossiers et rédaction du bail : 16€ ttc par m<sup>2</sup> de surface habitable partagés entre le locataire et le bailleur.
  - ✓ Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 6€ ttc par m<sup>2</sup> de surface habitable partagés entre le locataire et le bailleur
  - ✓ Avenant au bail pour changement de colocataire : 6€ ttc par m<sup>2</sup> à la charge du colocataire entrant.
- Boutiques et murs commerciaux :
  - ✓ Honoraires de visites, constitution des dossiers, rédaction de bail : 2 mois de loyer charges comprises partagés entre le bailleur et le preneur.
  - ✓ Rédaction état des lieux d'entrée : 400 € TTC à partager entre le bailleur et le preneur.
- Parkings :
  - ✓ Honoraires de négociation et de rédaction de bail : 2 mois de loyer charges comprises partagés entre le bailleur et le locataire
- ✓ Autres services :
  - ✓ Avenant au bail : 100 € TTC à la charge du ou des demandeurs
  - ✓ Honoraires pour la rédaction de bail : 400 € TTC partagés entre le locataire et le bailleur
  - ✓ Réalisation d'état des lieux de sortie : 150 € TTC (frais exclusifs du bailleur)

### HONORAIRE DE GÉRANCE (frais exclusif du bailleur) :

- Gestion courante (\*) : **7,20 % TTC** (soit 6% HT selon la TVA\*\* en vigueur)
- Garantie des loyers impayés (SADA) : **2.20% TTC** (soit 1,83 % HT)
  - ✓ Assurance loyers impayés
  - ✓ Prise en charge des frais d'huissier
  - ✓ Assurance dégradation : 10 000 €
- Service optionnels (si non inclus au mandat) :
  - ✓ Représentation du bailleur lors d'assemblées générales : 150 € TTC
  - ✓ Suivi des gros travaux de rénovation : 50 € TTC/ H

(\*) *Quittancement, avis de paiement, perception des loyers, relances amiables, contentieux, sinistres et des travaux d'entretien, aide à la déclaration des revenus fonciers*